

AVIS
EMETTEUR : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DE FRANCHE-COMTE

DIVIDENDE DE L'EXERCICE 2019 fixé à 4,05 € par CCA

L'Assemblée Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté s'est tenue le 8 avril 2020 et a fixé le dividende attaché à chaque CCA à 4,05 €.

Par conséquent, après le détachement du dividende, le nouveau prix du CCA sera de 312,79 €. En effet, pour rappel, le prix indicatif de référence des CCA, déterminé sur la base de l'arrêté des comptes annuels au 30 juin 2020, était de 316,84 €.

Ce nouveau prix prend effet à compter du 14 décembre 2020 pour la fin du 2^{ième} semestre et reste valable jusqu'au 29 janvier 2021.

Le dividende sera mis en paiement, en numéraire, le 11 décembre 2020.

